

Interface avec les services sociaux et les administrations concernées

- Mairie
- Justice
- Associations d'aide aux victimes
- Éducation Nationale
- Bailleurs
- Centres d'hébergement
- Structures de soin
- Services sociaux du Département



Avantages pour les services et partenaires

- Prise en compte immédiate de la dimension sociale dans les situations signalées.
- Meilleure orientation des publics vers les dispositifs adaptés.
- Travail en réseau permettant un parcours coordonné.
- Prévention de la récidive et des situations d'aggravation.
- Soutien technique aux forces de l'ordre sur les problématiques sociales.

Création graphique : Direction de la Communication - Photos et illustrations : CD03, Adobe Stock - Février 2023.

L'intervenant social

Commissariat et gendarmerie



Qu'est ce qu'un ISCG ?

- C'est un travailleur social employé par le Département dans le cadre d'une convention avec l'État et les Communautés d'Agglomérations.
- Intégré au sein des unités de gendarmerie et commissariat, l'intervenant social établit une relation de confiance dans le cadre du secret partagé avec les forces de l'ordre.
- Facilitateur dans le dialogue entre les services de sécurité publique et les services médico-sociaux, avec une réponse rapide.
- Avant, pendant ou après une procédure pénale et parfois hors procédure, il accueille, écoute, accompagne et oriente.
- Évalue l'accès aux droits et oriente.

Secteur Montluçon

Muriel PAQUET
06 74 66 87 20
paquet.m@allier.fr

Secteur Moulins

Alexandra MINOT
06 74 66 77 47
minot.a@allier.fr

Secteur Vichy

Louise DALESME
06 19 75 97 14
dalesme.l@allier.fr

Quel est son rôle ?

- Améliorer la prise en charge des victimes.
- Prévenir les ruptures de parcours.
- Favoriser l'accès aux droits.
- Renforcer la coordination territoriale pour une reprise rapide.

